

De Bacilly au Bec d'Andaine par les sentiers ruraux



Une randonnée proposée par MCTOUL

Cette courte randonnée permet de joindre Bacilly au Bec d'Andaine (commune de Genêts) et découvrir l'immensité de la baie du Mont-Saint-Michel sur les grèves et les herbus. L'idéal est de la pratiquer le matin au lever du soleil sur la baie ou le soir au coucher du soleil.

Durée	3h 10	Difficulté	Facile
Distance	10,79 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	19 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	19 m	Commune	Bacilly (50530)
Point haut	26 m		
Point bas	7 m		



Trace n° 477730

Description

Le départ s'effectue du centre de [Bacilly](#), au pied de l'église.

(D/A) Sur le petit parking qui lui fait face, prendre la rue qui longe la maison aux deux grandes baies vitrées (anciennes vitrines) et à la double-porte en bois massif de couleur clair, direction [Genêts](#) 4km D321, au Sud-Sud-Est.

(1) Dans la grande ligne droite qui suit un premier virage sur la droite, prendre une petite route à gauche, direction La Vauverderie, voie sans issue.

Passer et laisser plusieurs bâtiments d'habitation sur la gauche. La route se transforme en chemin rural de servitude.

Après un S, le chemin est totalement fermé. Il faut contourner un champ (sur lequel on aperçoit une habitation précaire et une caravane à poste semi-fixe) par la gauche (en passant par-dessus les clôtures), puis un second, jusqu'à rejoindre le carrefour vers le lieu-dit l'Enfer (sur la droite). Poursuivre tout droit, pratiquement plein Ouest.

(2) Traverser la D231 (au 2 Route de l'Enfer) et poursuivre tout droit sur une petite route, le Chemin du Levrat.

Traverser la Lerre sur un petit pont et poursuivre sur cette route, jusqu'à rejoindre à une fourche la Rue de Roumilly.

(3) À la fourche, poursuivre vers Genêts, Sud-Sud-Est, à main gauche. Laisser la Rue du Prieuré sur la gauche et continuer sur la droite la Rue de Roumilly.

(4) Atteindre rapidement la Rue de l'Entrepont, dans le bourg de Genêts et prendre à droite.

(5) Au premier carrefour, tourner à gauche, direction Bec d'Andaine, D35E1. Sortir de l'agglomération de Genêts.

(6) Juste en face du camping, au passage piétons, prendre à nouveau à gauche, un chemin non goudronné, l'Allée des Quenilles.

Poursuivre jusqu'à une fourche en T. Prendre à gauche et contourner la bergerie par la gauche.

Atteindre les grèves. Traverser sur un pont le petit ruisseau de la Claire Douves.

Contourner l'hippodrome du Bec d'Andaine par le Sud, côté Mont Saint-Michel.

Profiter de la vue d'Avranches à la Bretagne...

Gagner le bout de l'hippodrome et un mamelon dépassant des sables pour avoir la meilleure vue sur les environs.

Le spectacle vaut le détour et ne peut laisser personne indifférent !

(7) Retourner sur ses pas, virer à gauche puis à droite pour contourner l'hippodrome par le Nord, permettant de longer les rustiques gradins où s'aligne le public les jours de courses hippiques. Reprendre le bout de chemin jusqu'au croisement sur la D35E1

(6) Retrouver le chemin de l'aller jusqu'à l'église au centre de Bacilly **(D/A)**.

Informations pratiques

Il est recommandé d'avoir des chaussures de randonnée ou des chaussures de running.

Attention quelques portions dans les chemins ruraux ou dans les champs peuvent être humides, suivant la saison et la météo.

N'oubliez pas l'appareil photo pour le Mont Saint-Michel et les grèves.

Points de passage

- D/A**
N 48.700289° / O 1.442035° - alt. 26 m - km 0
- 1 À gauche, route de La Vauverderie**
N 48.699765° / O 1.446611° - alt. 20 m - km 0.44
- 2 Traversée de la D231**
N 48.692989° / O 1.459072° - alt. 22 m - km 1.76
- 3 À gauche, chemin du Levrat**
N 48.691834° / O 1.470192° - alt. 14 m - km 2.74
- 4 À droite dans le bourg de Genêts**
N 48.685502° / O 1.479197° - alt. 11 m - km 3.75
- 5 À gauche, route du Bec d'Andaine**
N 48.686274° / O 1.47994° - alt. 12 m - km 3.87
- 6 Bifurcation face au camping**
N 48.687964° / O 1.48503° - alt. 9 m - km 4.29
- 7 Point de vue**
N 48.682763° / O 1.493423° - alt. 8 m - km 5.3
- D/A**
N 48.700372° / O 1.441901° - alt. 26 m - km 10.79

À voir

Traversée des grèves : Les grèves se traversent à la belle saison, mais toujours accompagnée d'un guide.

Voir le [Bureau d'information touristique](#).

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-de-bacilly-au-bec-d-andaine-par-les-sent/>

[illegible]

3

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

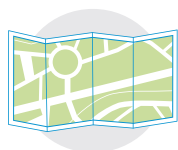
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



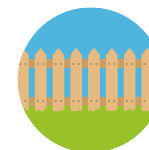
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



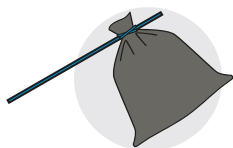
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



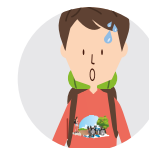
ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.